

Représentant(e)s		Paul-Chagnon	
Adrien-Gamache	Edith Madore	Paul-de-Maricourt	
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Pierre Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot		Pierre-Laporte	
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat		Préville	Richard Nault
Carillon		Rabeau	Geneviève Roy
Charles-Bruneau	Louise Munger (S)	Sainte-Claire (Brossard)	
Charles-Le Moyne		Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien
Christ-Roi		Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Curé-Lequin		Saint-Joseph	Nelson Langlais
D'Iberville	Mourad Heniche	Saint-Jude	
De La Mosaïque	Eric Marleau	Saint-Laurent	Stéphane Achim
De Maricourt		Saint-Romain	André Desjardins
De Normandie	Sophie Brousseau	Samuel-de Champlain(Brossard)	
Des Milles Fleurs	Michel Rocheleau	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons	Gilles Larouche	Secondaire Participative L'Agora	Monique Gascon
Des-Quatre-Vents		Tourterelle	Mario Bastien (S)
Des Saints-Anges	Jacques Bélair (S)	Comité EHDA	Carmen Poulin
Du Jardin-Bienvenue	Guillaume Désilets		
Du Tournesol	Marc Bisson		
Félix-Leclerc	Jacques Eustache	Substituts	
Gaétan-Boucher	Serge Gélinas		
Gentilly	Guy Drouin		
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier	Lise Kanash (S)		
Gérard-Fillon	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Participants	
Hélène-de-Champlain		Monique Guillet	
Hubert-Perron	Réjean Savard	Louis Gendron	
Internationale de GFP	Francine Couture (S)	Alice Bédard	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel	Nicole Brault	
Jacques-Ouellette		Chantal Laforêt	
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Monsieur Sylvestre	
Jean-de-Lalande		Madame Caron	
Joseph-de-Sérigny			
Lajeunesse	Nancy Langlois (S)		
Laurent-Benoît	Guylaine Geoffroy		
Le Déclit			
Les Petits-Castors			
Lionel-Groulx	Geneviève Gagnon (S)		
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Èlène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)	Julie Touzin		
Maurice-L.-Duplessis	Nicolas Léonard	Secrétaire administrative	Sylvie Picard
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean		
Monseigneur-Forget	Amélie Chesnay		
Notre-Dame			

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carmen Poulin que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté

Résolution numéro CP-748-05-14 Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

- | | | |
|-------|------|--------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. | Parole au public |
| 19h35 | 4. | Mot du président |
| 19h40 | 5. | Parole à la Direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|-------|------|---|
| 19h50 | 6. | Informations sur la politique de reddition de comptes |
| | 6.1. | Présentation |
| | 6.2. | Questions d'éclaircissement |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|-------|------|---|
| 20h30 | 7. | Politique de frais chargés – secteur professionnel et secteurs éducation aux adultes |
| | 7.1. | Recommandation |
| 20h40 | 8. | Politique relative au maintien et à la fermeture d'école et autres changements des services éducatifs dispensés dans les écoles |
| | 8.1. | Recommandation |
| 21h10 | 9. | Règles d'allocations budgétaires 2007-2008 |
| | 9.1. | Recommandation |
| 21h40 | | Pause |

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|-------|-----|--|
| 21h55 | 10. | Substitut officiel à l'assemblée générale annuelle FCPO – projet de résolution et congrès 2007 |
| 22h00 | 11. | Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007 |
| 22h05 | 12. | Règles de régie interne – adoption des nouvelles règles de dépenses |
| 22h10 | 13. | Brochure - suivi |
| 22h15 | 14. | Surveillance et sécurité sur les cours d'écoles – suivi |
| 22h20 | 15. | Éthique et cultures religieuses – suivi |
| 22h25 | 16. | Politique de frais chargés aux parents – commentaires |
| 22h30 | 17. | Parole aux parents-commissaires |
| 22h40 | 18. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 22h50 | 19. | Parole aux membres |
| 22h55 | 20. | Autres points |
| 23h00 | 21. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Guillet souligne quelques points :

5.1 Questions des représentants

Madame Marie-Elène L'Espérance souligne que les jeunes des écoles primaires de Brossard sont invités à passer ½ journée à l'école Pierre-Brosseau, toutefois les jeunes de l'école Marie-Victorin n'ont pas pu y aller car le directeur prétend qu'il n'a pas les sommes nécessaires pour le transport en autobus...

Madame Guillet rappelle que le budget école est adopté au niveau du CE; c'est certain qu'il est souhaitable de voir une collaboration s'établir pour faire la promotion des écoles publiques. Cette formule semble être spécifique à Brossard; les autres écoles secondaires tiennent des portes ouvertes, un spectacle étudiant avec visite de l'école, petit salon ...

Un représentant demande si la CSMV a l'intention de faire l'inventaire des moyens et souhaite faire une politique d'encadrement pour uniformiser les moyens.

Non l'étude en cours est un sondage auprès des parents du primaire pour mieux cerner leurs attentes face aux écoles secondaires.

AFFAIRES NOUVELLES

6. Information sur la politique de reddition de comptes

Monsieur Louis Gendron et madame Alice Bédard présentent le document « Modèle de rapport annuel pour une école ou un centre » en tenant compte de la politique sur la reddition de comptes.

Ils soulignent que c'est un exercice de mobilisation de l'équipe-école qui permet de faire les ajustements nécessaires. Il s'agit de faire un exercice positif de questionnement pour savoir d'où on vient pour mieux savoir où on va, faire état de nos réussites et en rendre compte à la communauté. Il n'y a pas de recette unique. Faire état du projet éducatif, du plan de réussite et des frais chargés aux parents à l'aide d'un dépliant par exemple...

AFFAIRES EN COURS

7. Politique de frais chargés – secteur professionnel et secteur éducation aux adultes

Madame Nicole Brault, remplaçante de monsieur Michel Lord, est présente pour répondre aux questions des représentants.

Madame Linda Bossé souligne que lors de la finale Montérégienne de la Dictée PGL, tous les prix ont été remportés par des écoles publiques, c'est un bel exemple pour promouvoir l'école publique.

Monsieur Bruno Hivert propose l'adoption de la politique des frais chargés - secteur professionnel et secteur éducation aux adultes tel que présentée.

Adopté unanimement

8. Politique relative au maintien et à la fermeture d'école et autres changements des services éducatifs dispensés dans les écoles

Madame Chantal Laforêt est présente pour répondre aux questions des représentants.
Monsieur Gilles Larouche propose de modifier l'article 6 pour :

CP-750-05-14

*Dans la décision de maintenir ou fermer une école de secteur, à projet particulier **ou à projet alternatif** ou d'effectuer des changements des services éducatifs dispensés dans une école, il est tenu compte notamment de la diminution globale des effectifs scolaires, de la situation financière de la Commission scolaire et de l'importance de maintenir des services éducatifs de qualité.*

Adopté à l'unanimité

CP-751-05-14

Il est proposé par monsieur Gilles Larouche d'adopter la politique relative au maintien et à la fermeture d'école et autres changements des services éducatifs dispensés dans les écoles telle qu'amendée

Adopté à l'unanimité

9. Règles d'allocations budgétaires 2007-2008

Monsieur Sylvestre et madame Caron sont présents pour répondre aux questions des représentants

Madame Louise Gervais, représentante de l'école Pierre-Brosseau présente une résolution du CE de l'école qui fait état de la situation particulière et atypique des écoles secondaires de Brossard. Madame Marie-Èlène L'Espérance présente aussi la résolution de l'école Antoine-Brossard. Elles mentionnent que les CE ne sont pas contre le principe d'équité mais que la différence entre les deux indices pour les deux écoles est à 5 et que ce sont les seules écoles qui se retrouvent avec une différence de 5; il faut que la CSMV en tienne compte.

Lors de la discussion, plusieurs mentionnent qu'il y a lieu pour la CSMV de faire un rééquilibrage afin de permettre un amoindrissement du choc, il s'agit tout de même d'une coupure importante de budget pour certaines écoles.

Le vote est demandé par monsieur Stéphane Achim

Considérant que l'on ne peut être contre la vertu d'une plus grande équité;

Considérant que pour suivre ce principe, les écoles de cote 9 et 10 subiront inévitablement une perte de subvention;

CP-752-05-14

Il est proposé par monsieur Michel Parent

Que la CSMV prévoit, soit en augmentant le budget total, soit en réduisant les écarts (dans chaque budget école) des mécanismes pour diminuer l'impact financier sur les écoles et les services aux élèves.

Adopté à l'unanimité

Considérant que certaines disparités pour certaines écoles sont évidentes au niveau des indices de défavorisation;

CP-753-05-14

Il est proposé par monsieur Normand G. Gravel

Que la CSMV pondère de façon à ce que les écoles touchées continuent de recevoir les sommes nécessaires afin de pouvoir continuer à offrir les mêmes services qu'avant cette modification dans la répartition des règles d'allocations budgétaires

Adopté à l'unanimité

CP-754-05-14

Madame Marie-Elène L'Espérance propose l'adoption des règles d'allocations budgétaires 2007-2008 tel qu'amendée

Adopté à l'unanimité

Madame Monique Bastien remercie les membres de la direction générale.

AFFAIRES INTERNES

10. Substitut officiel à l'assemblée générale annuelle FCPO – projet de résolution et Congrès 2007

CP-755-05-14

Madame Marie-Elène L'Espérance propose, appuyé par madame Linda Bossé que monsieur Normand Gravel agisse comme substitut officiel en remplacement de madame Monique Bastien lors de l'assemblée générale annuelle de la FCPO.

Adopté à l'unanimité

Madame Monique Bastien rappelle que ceux et celles qui iront au Congrès devront remettre le petit coupon pour avoir droit au remboursement du kilométrage.

11. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007

CP-756-05-14

Monsieur Guillaume Désilets propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007.

Adopté à l'unanimité

12. Règles de régie interne – adoption des nouvelles règles de dépenses

Pour ce point, mesdames Monique Bastien et Linda Bossé se retirent.

Monsieur Michel Parent présente le dossier.

CP-757-05-14

Il est proposé par monsieur Steve Bernier d'ajouter à l'article 7 :

Toute réunion rendue nécessaire dans l'exercice des fonctions de la présidence

Adopté à l'unanimité

Règles de dépenses / frais de déplacement des membres (article 8)

CONSIDÉRANT que les parents membres du comité de parents ou leurs substituts sont remboursés pour les dépenses encourues par l'utilisation d'un véhicule automobile pour les réunions tenues au siège social de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que ce remboursement est calculé en fonction de la distance séparant l'école représentée et le siège social de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que parfois cette distance calculée ne représente pas la réalité des représentants et de ce fait crée un préjudice pour certains.

CP-758-05-14

Il est proposé par monsieur Guillaume Désilets que l'article 8 des règles de dépenses se lise comme suit :

Afin d'établir l'allocation allouée pour le kilométrage parcouru, le Comité de parents utilise les paramètres déterminés par la Commission scolaire ou utilise les données fournies par chacun des membres à l'aide du formulaire intitulé « déclaration de kilométrage ». Le tarif est conforme à la politique de frais de déplacement et de voyage de la CSMV.

Adopté à l'unanimité

Règles de dépenses /frais de gardiennage (Article 11)

CONSIDÉRANT que les parents membres du comité de parents ou leurs substituts sont remboursés pour les dépenses encourues pour faire garder leurs enfants pour assister aux réunions prévues à l'article 7 des règles de dépenses.

CONSIDÉRANT que le budget total du comité de parents pour ce remboursement était limité à 2000\$.

CONSIDÉRANT que cette limitation est parfois un frein à la participation des parents aux différents comités.

CP-759-05-14

Il est proposé par monsieur Michel Parent que l'article 11 des règles de dépenses se lise comme suit :

Les frais de gardiennage seront remboursés aux représentants dans l'exercice de leurs fonctions, et ce pour toutes réunions prévues à l'article 7 sur présentation de pièces justificatives. Ce remboursement ne peut toutefois pas excéder 30.00 \$ par réunion ou événement.

Adopté à l'unanimité

Règles de dépenses / frais du président (article 14)

CONSIDÉRANT l'article 2 des règles de dépense qui se lit comme suit :

Tous les représentants et leur substitut sont des bénévoles et ils ne devraient pas, en plus des heures investies, être obligés de défrayer certaines dépenses dans l'exercice de leurs fonctions.

CONSIDÉRANT que les fonctions du président tel qu'énumérées à l'article 7 de nos règles de régie interne demande une très grande disponibilité de temps.

CONSIDÉRANT que cette disponibilité entraîne parfois des dépenses imprévues en plus des complications d'horaire qui peuvent pousser un travailleur autonome ou non à privilégier son rôle de président au détriment de son gagne-pain.

Il est proposé par monsieur Michel Parent que l'article 14 des règles de dépenses se lise comme suit :

CP-760-05-14

Le président ou toute autre personne le remplaçant dans le cadre de ses fonctions peut se voir rembourser ses dépenses pour les items suivants :

*Stationnements
Kilométrage et déplacements
Frais de repas
Frais d'hébergement
Frais de représentation*

Le président ou son remplaçant devront soumettre ces dépenses à l'exécutif afin d'autoriser le trésorier à effectuer le remboursement.

De plus le président ou son remplaçant recevront une allocation pour services et disponibilité de matériel de 30.00 \$ pour toutes réunions prévues à l'article 7.

Adopté à l'unanimité

Règles de dépenses / réclamation (article 16)

CONSIDÉRANT que l'émission de chèques entraîne certains frais bancaires.

Il est proposé par monsieur Michel Parent que l'article 16 des règles de dépenses se lise comme suit :

CP-761-05-14

Les réclamations doivent être présentées au trésorier sur le formulaire prescrit à cette fin, dûment complété et signé. Les pièces justificatives sont nécessaires dans le cas des frais de gardiennage, de stationnement, d'hébergement et des frais d'interurbains. Notez qu'aucun chèque d'un montant inférieur à 10.00 \$ ne sera émis.

Adopté à l'unanimité

Règles de dépenses / entrée en vigueur (article 21)

CONSIDÉRANT que les règles de dépenses n'ont pas été révisées depuis l'année scolaire 2003-2004.

CONSIDÉRANT que ces règles n'étaient pas satisfaisantes dans toutes les situations.

CONSIDÉRANT que certaines de ces règles faisaient l'objet de recherche de solutions depuis plus d'un an de la part des membres de l'exécutif.

Il est proposé par monsieur Michel Parent que l'article 21 des règles de dépenses se lise comme suit :

CP-762-05-14

La présente politique entre en vigueur rétroactivement le 4 octobre 2006 sauf les articles 7 et 14 au 3 octobre 2005

Adopté à l'unanimité

Monsieur Michel Parent propose l'adoption des règles de dépenses amendée

Adopté à l'unanimité

CP-763-05-14

13. Brochure – suivi

Madame Monique Bastien souligne que madame Lupien a élaboré un ébauche de brochure pour promouvoir le comité de parents et le comité EHDAA. Cette brochure devrait être prête à la fin du mois et nous être présentée le mois prochain.

14. Surveillance et sécurité sur les cours d'école - suivi

Madame Monique Bastien mentionne avoir demandé l'appui de la CSMV même si ce dossier relève des CE, les directions ont été avisé d'éviter une rentrée progressive pour permettre une grille horaire avec un temps de surveillance d'environ 10 minutes. Elle n'a pas reçu de réponse à la demande écrite acheminée à la CSMV afin de former un comité de travail sur le sujet.

CP-764-05-14

Suite à la demande formulée par monsieur Steve Bernier, président du comité EHDAA,

Il est proposé par madame Linda Bossé d'accepter la nomination de madame Lorraine Picard comme membre du comité EHDAA

Accepté à l'unanimité

Suite à la suggestion de madame Monique Bastien, madame Carmen Poulin propose l'ajournement de la rencontre. Il est 22 h 45

15. Éthique et cultures religieuses - suivi

16. Politique de frais chargés aux parents – commentaires

17. Parole aux parents commissaires

18. Parole au représentant EHDAA

19. Parole aux membres

20. Autres points

Madame Monique Bastien
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative